MAIRIE de REILLY

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
BUDGET PRIMITIF 2022

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. Les dépenses de fonctionnement

III. Les recettes de fonctionnement

IV. Les dépenses d'investissement

V. Les recettes d'investissement

VI. les emprunts

VII. Le personnel

VIII. Résumé

Mairie de REILLY - 3 rue du Réveillon - 60240 REILLY ☏ 03.4449.0316 🖷 : 09.7006.4483

mairiedereilly@orange.fr - www.reilly-en-vexin.fr - www.vallee-du-reveillon.com

MAIRIE de REILLY

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la mairie.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires (annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité) et constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit habituellement être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 avril et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 est voté le 11.04.2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire et a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;

- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la région et de l'état chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

MAIRIE de REILLY

II. Les dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général sont sensiblement identiques chaque année (158 700€).

On peut cependant noter pour 2022 :

. une prévision augmentation du poste « électricité » pour faire face à la hausse du coût de l'énergie (hausse estimée à 15%) ; il faut espérer que l'installation d'un éclairage public à leds nous fera faire des économies
. une augmentation du poste « combustible » +35% prévus en plus au budget pour le chauffage de la mairie et de l'école
. le poste « carburants » a également été augmenté
. 36 000€ ont été provisionnés pour l'entretien des bâtiments
. 44 472€ ont été provisionnés pour l'entretien de la voirie
. 6 000€ ont été provisionnés pour les réseaux (installation des décorations de Noël)
. 6000€ ont été prévus pour régler les frais de scolarisation de 6 petits Reillacois hors regroupement

Les charges de personnel provisionnées restent identiques (72 550€).

Les autres charges de gestion courante sont estimées à 53 350€.

. la participation au SIVOM (fonctionnement des écoles) a été estimée à 20 000€ contre 12 000€ en 2021
. le montant de la subvention accordée à l'ASCR a été augmentée de 2 000€ en prévision des fêtes de l'osier (total subventions : 10 000€)

Le montant du remboursement des intérêts du seul emprunt restant est de 2 900€.

Les amortissements concernant les travaux liés à l'éclairage public ont été provisionnés pour 11 500€ (amortissement sur 10 ans)

Un autofinancement prévisionnel de 263 189€ a été dégagé du fonctionnement au profit de la section d'investissement.

Mairie de REILLY - 3 rue du Réveillon - 60240 REILLY ☏ 03.4449.0316 🖷 : 09.7006.4483
mairiedereilly@orange.fr - www.reilly-en-vexin.fr - www.vallee-du-reveillon.com

MAIRIE de REILLY

III. Les recettes de fonctionnement :

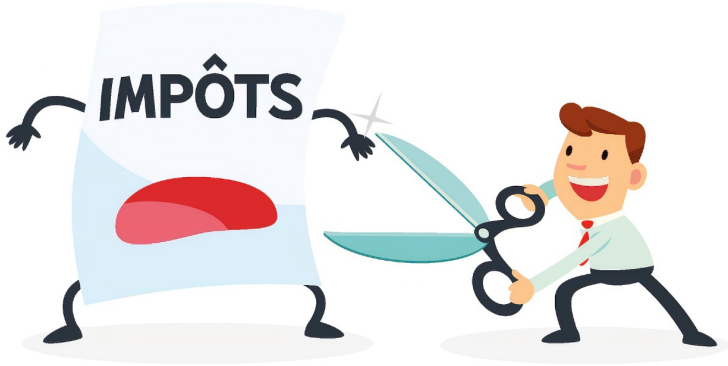

Les produits et services restent très peu importants (1 020€)

Les impôts et taxes et les dotations et participations :

. La disparition de la taxe d'habitation fait apparaître une diminution des impôts et taxes inexorable (148 485€ en 2022 contre 161 293€ en 2021) compensée pour le moment par une hausse des dotations et participations (compensations) à hauteur de 58 970€.

. Le Conseil Municipal n'a pas souhaité augmenter les taxes locales cette année encore.

Les autres produits de gestion courante :

. Les revenus des immeubles sont constants pour le moment (24 000€)
. L'entretien du Marais est facturé 2 500€ à la SCI du Marais.

Les produits financiers et exceptionnels sont quasi nuls.

Le report à nouveau de 2021 a été initégré à hauteur de 317 186.32€.

Mairie de REILLY - 3 rue du Réveillon - 60240 REILLY ☏ 03.4449.0316 🖷 : 09.7006.4483
mairiedereilly@orange.fr - www.reilly-en-vexin.fr - www.vallee-du-reveillon.com

MAIRIE de REILLY

IV. Les dépenses d'investissement :

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir et est liée aux projets à venir pour la commune à moyen terme ou long terme.

Afin de rendre plus lisible le budget, les investissements ont été présentés par opération sur 2022.

Le report à nouveau (déficit) de 2021 a été reporté pour 37 433.80€
Le remboursement du capital de l'emprunt a été prévu pour 13 800€

Projets votés :

Église -op. 19-	Etude des travaux à réaliser par un architecte	15 000€
Achat de matériel -op. 22-	Outillage, barrière « limiteur de hauteur »	4 000€
Défense incendie Courtieux -op. 23-	Pose de clôtures	2 500€
Aménagement du plan d'eau -op. 25-	Achat d'une pompe et d'un filtre	4 000€
Cimetière -op. 28-	Création d'un columbarium	5 000€
Locations -op. 33-	Remplacement radiateurs, VMC, installation d'un compteur	10 000€
Éclairage public -op. 37-		5 010€
Aménagement la Fortelle -op. 39-		120 000€
Ferme à Blot -op. 40-	Frais d'architecte et travaux de réhabilitation	329 000€
Aire de jeux -op. 42-	Remplacement de l'installation existante	26 500€
Vidéo-protection -op. 44-	Étude et travaux	40 000€
Travaux école -op. 45-	Réaménagement sanitaires	6 500€
Entrée mairie -op. 47-	Réhabilitation porche et aménagements	20 000€
Création d'un terrain de boules -op. 48-		2 000€
Téléphonie -op. 43-	Installation d'antennes	11 320€

MAIRIE de REILLY

V. Les recettes d'investissement :

Renflouement du déficit d'investissement avec émission d'un titre au 1068 pour 37 433.80€

Virement depuis le fonctionnement pour 263 189€

Remboursement du FCTVA de l'année précédente pour 1 861€

Amortissement (travaux SE60) pour 11 500€

Recours éventuel à l'emprunt pour 283 800€ (La Fortelle, ferme à Blot)

Provisions de subventions

Défense incendie Courtieux -op. 23-	24 580€
Aire de jeux -op. 42-	15 180€
Vidéo-protection -op. 44-	22 200€
Travaux école -op. 45-	3 820€

Mairie de REILLY - 3 rue du Réveillon - 60240 REILLY ☏ 03.4449.0316 🖷 : 09.7006.4483
mairiedereilly@orange.fr - www.reilly-en-vexin.fr - www.vallee-du-reveillon.com

MAIRIE de REILLY

VI. Les emprunts

Destination emprunts	Montants et années des emprunts	Montants remboursés annuellement	Date fin emprunts
Achat ferme rue Clos Sanson	300 000€ - 2020	16 684.40€	07.2040

VII. Le personnel

Contractuelle – 20h/semaine

Fonctionnaire – temps plein

Mairie de REILLY - 3 rue du Réveillon - 60240 REILLY ☏ 03.4449.0316 🖷 : 09.7006.4483
mairiedereilly@orange.fr - www.reilly-en-vexin.fr - www.vallee-du-reveillon.com

MAIRIE de REILLY

VIII. En résumé

Clôture 2021 :

RÉSULTAT CUMULÉ	*Résultat de clôture 2020*	*Part affectée à l'investissement*	*Résultat de l'exercice 2021*	*Résultat de clôture de l'année 2021*
INVESTISSEMENT	66 439.96		-103 873.76€	-37 433.80€
FONCTIONNEMENT	300 678.73€		53 941.39€	354 620.12€
TOTAUX	367 118.69€		-49 932.37€	317 186.32€

© CanStockPhoto.com

Budget 2022 :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits votés	552 161.32€	234 975.00€
Report (résultat de fonctionnement)		317 186.32€
TOTAUX DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	552 161.32€	552 161.32€
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits votés	616 630.00€	654 063.80€
Report (résultat de fonctionnement)	37 433.80€	
TOTAUX DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	654 063.80€	654 063.80€

Marc METZGER, Maire de REILLY